

SYNDICAT D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU SUD DE LA LOIRE

DELIBERATION

Séance du 19 décembre 2019

Date de la convocation du Comité Syndical : 3 décembre 2019
 Nombre de membres en exercice : 37
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de votants : 22

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf décembre, à dix heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis « salle du Conseil », à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul-Saint-Même, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER

ETAIENT PRESENTS : M. PATRICK **GAVOUYERE** DE NANTES METROPOLE, M. DOMINIQUE **PILET** DE CC SUD RETZ ATLANTIQUE, M DENIS **MORINEAU** DE SUD RETZ ATLANTIQUE, M. BERNARD **PEROYS** DE SUD RETZ ATLANTIQUE, M. JEAN **CHARRIER** DE SUD RETZ ATLANTIQUE, M.L-M **ORDUREAU** DE CC SUD RETZ ATLANTIQUE, M. FABIEN **GIRAUDET** DE CC SUD RETZ ATLANTIQUE, M. JOËL **ROUSSELEAU** DE CC SUD RETZ ATLANTIQUE, M. BERNARD **CORMERAIS** DE CC SUD RETZ ATLANTIQUE, M. JEAN PIERRE **ROBIN** DE CC CHALLANS GOIS, M. JEAN-YVES **GAGNEUX** DE CHALLANS GOIS, M. BERTRAND **GUILLOT** DE CC CHALLANS GOIS, M. GUY **THOMAS** DE CC CHALLANS GOIS, M. JOËL **GUITTONNEAU** DE CHALLANS GOIS, M. JEAN PAUL **GUILBEAU** DE VIE ET BOULOGNE, M. LUC **NORMAND** DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ, M. GEORGES **LECLEVE** DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ, M. PATRICK **BERNIER** DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ, M. PATRICK **GILLET** DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ, M. JEAN GERARD **FAVREAU** DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ, M JEAN PIERRE **BOUYER** DE CC SUD ESTUAIRE.

ETAIENT EXCUSES : M. YVES **MORIN** DE NANTES METROPOLE, M. PATRICK **GROLIER** DE NANTES METROPOLE, M. PASCAL **RETUREAU** DE CC CHALLANS GOIS, M. CLAUDE **BARRETEAU** DE CC CHALLANS GOIS, MME CATHERINE **GAUTIER** DE CC CHALLANS GOIS, M. CLAUDE **CAUDAL** DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ, M. PASCAL **RABEVOLO** DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ, M. PIERRE MICHEL **FOUCHER** DE CC SUD ESTUAIRE, M. MARC **FERRE** DE CC SUD ESTUAIRE, M. YOHANN **OLIVIER** DE CC SUD ESTUAIRE, MME SYLVIE **GAUTREAU** DE CC SUD ESTUAIRE

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION : M. HERVE **DE VILLEPIN**, DIRECTEUR DU SERVICE D'EXPLOITATION DU S.A.H., M. OLIVIER **FANDARD**, DIRECTEUR ADJOINT DU SAH, MME ANNE SOPHIE **JARDIN**, SECRETAIRE DU SAH, MME BENEDECITE **MAGE**, COMPTABLE DU SAH ; M. FRANÇOIS **FOREST**, PRESIDENT DE L'UNION DES MARAIS, M. EDOUARD **BOUTET**, PRESIDENT ASA DE MACHECOUL, M. MICKAËL **SAVARY** DE LA SOCIETE AQUASYS, MME CELINE **POTEREAU** DE CC CHALLANS GOIS.

1 POUVOIR : M. MARC **FERRE** DE CC SUD ESTUAIRE DONNE POUVOIR A M. JEAN PIERRE **BOUYER**

A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE : M. DENIS **MORINEAU**

••••

OBJET : Validation du programme CTMA de la Baie de Bourgneuf – Plan de financement

Monsieur le Président expose que conformément à ses statuts, le SAH exerce, en plus de la gestion de l'eau, les missions suivantes (en référence au L211-7 du code de l'Environnement) issues du transfert des compétences de la GEMAPI des EPCI au SAH :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Ainsi, le comité du SAH doit se prononcer sur le programme des travaux du CTMA Baie de Bourgneuf 2020-2026 dans le cadre de sa Déclaration d'Intérêt Général en Préfecture.

Ce contrat de 6 ans a pour objectifs majeurs la reconquête de la qualité de l'eau et des zones humides associées ainsi que l'amélioration de la fonctionnalité hydraulique des marais et de leur biodiversité conformément à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) qui fixe un objectif d'atteinte de bon état des masses d'eau en 2027. Les actions du programme global du C.T.M.A portent sur les cours d'eau des bassins versants du Falleron, du Loup Pendu et du marais Breton nord.

Et il s'étend partiellement sur les EPCI suivantes :

- Communauté de Communes Vie et Boulogne,
- Challans Gois Communauté,
- Communauté de Communes Sud Retz Atlantique
- Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par les structures suivantes :

- Le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire (SAH),
- Le Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir sur Mer (SMMJB),
- La Fédération de Pêche de Loire Atlantique,
- Le Département de Loire Atlantique.

Le montant total du CTMA s'élève à **6 259 819 € TTC** dont **2 130 009 €** de reste à charge aux maîtres d'ouvrages. Le programme d'actions prévisionnel sous maîtrise d'ouvrage du SAH s'élève à un montant de **1 775 909 € T.T.C.**, subventions déduites.

Pour les actions sous maîtrise d'ouvrage SAH et sur leurs territoires, les EPCI assureront le financement en plus de la participation annuelle aux frais de fonctionnement du SAH. La répartition financière est la suivante sur les 6 années:

- Communauté de Communes Vie et Boulogne :	143 934 €
- Challans Gois Communauté :	406 686 €
- Communauté de Communes Sud Retz Atlantique :	257 961 €
- Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz :	195 719 €
- Budget général du SAH	
(Reste à charge : postes, études, communication...) :	771 609 €

	1 775 909 €

Vu les statuts du Syndicat d'aménagement hydraulique

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les programmes d'actions,
- **APPROUVE** les plans de financement associés,
- **S'ENGAGE** à financer le programme d'actions sur son budget général à hauteur de 771 609 € TTC.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout autre document se rapportant à ce dossier notamment d'éventuels avenants.
- **CHARGE** le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

Le Président,
Jean CHARRIER


